

- favoriser le développement de la coopération dans l'utilisation du multimédia, y compris l'audio-visuel, notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation (par exemple, programmes destinés aux enfants) ;
- encourager des programmes communs visant au développement de la dimension nationale dans les domaines de la culture et de l'éducation ;
- promouvoir des conférences, des symposiums et des séminaires consacrés à des questions telles que la télévision et l'expression culturelle, les programmes pour enfants et les programmes éducatifs, et la violence à la télévision.

2. Renforcement et élargissement de la coopération scientifique et technique

Faisant fond sur l'accord de coopération scientifique et technique entre la CE et le Canada qui est entré en vigueur en février 1996, ils continueront à renforcer et à élargir leur coopération dans le domaine de la science et de la technologie.

Reconnaissant que les progrès scientifiques et techniques sous-tendent leur capacité de faire face aux défis planétaires et favorisent la croissance économique et la création d'emplois, ils promouvoir les activités scientifiques et techniques menées en coopération à l'appui des thèmes recensés dans le présent document.

Ils coopéreront dans le domaine de la biotechnologie et encourageront la coopération en matière de réglementation, notamment en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés.

3. Contacts interentreprises

L'UE et le Canada consacreront tous leurs efforts à identifier et à soutenir la mise en place d'alliances commerciales stratégiques transnationales, les transferts de technologies et d'autres formes de coopération industrielle. À cette fin, ils exploreront les moyens d'appuyer les contacts interentreprises, y compris les tables rondes, les séminaires et les conférences sur des problèmes d'intérêt commun, et, le cas échéant,